

# BILAN D'ACTIVITÉS 2020

COMMUNES  
FORESTIÈRES  
DES BOUCHES-  
DU-RHÔNE



COMMUNES  
FORESTIÈRES  
BOUCHES-DU-RHÔNE



DES MAIRES UNIS POUR LA FORÊT ET LE BOIS LOCAL

## “L'ÉLU.E LOCAL EST ACTEUR DE LA TRANSFORMATION DES TERRITOIRES VERS PLUS D'AUTONOMIE ET DE RÉSILIENCE”.

**MICHEL GRAMBERT,**

**PRÉSIDENT DES COMMUNES FORESTIÈRES PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**

### SOMMAIRE

Le mot des Présidents .....	Page 3
Les Communes forestières : un réseau actif et engagé .....	Pages 4 et 5
Des missions au plus près des élu.e.s et de leurs projets forêt bois .....	Pages 6 et 7
Informier et former les élu.e.s du département .....	Pages 8 et 9
L'Observatoire de la forêt méditerranéenne : ressource indispensable .....	Pages 10 et 11
Les politiques territoriales, l'ADN du réseau .....	Pages 12 et 13
La forêt et le bois, une opportunité pour l'aménagement durable des territoires .....	Pages 14 et 15
Gérer pour préserver et valoriser les forêts communales.....	Pages 16 et 17
Le bois local, un atout pour construire durablement .....	Pages 18 et 19
Le bois, une source d'énergie renouvelable .....	Pages 20 et 21
La forêt et le bois dans le nouveau mandat.....	Pages 22 et 23
Adhérez aux Communes forestières ! .....	Page 24

Mesdames, Messieurs, chers adhérents,

Nous avons dû faire face en 2020, et pour beaucoup d'élu.e.s lors d'une toute première année de mandat, à la gestion d'une crise sanitaire sans précédent, qui a affecté nos administrés, notre économie, et aussi notre environnement. Ce contexte difficile a renforcé notre conviction, au sein du réseau des Communes forestières, que prendre appui sur la forêt et le bois nous permettra de rendre nos territoires plus autonomes et plus résilients. La forêt régionale offre en effet de nombreuses opportunités pour répondre aux attentes de la société, qu'elles relèvent d'aspects sociaux, économiques, ou environnementaux : paysage, activités de loisirs et de détente, prélèvement de bois pour la production d'énergie renouvelable et la construction durable, maintien des sols et des écosystèmes, préservation de la ressource en eau, etc.

Avec notre réseau de près de 60 collectivités adhérentes dans le département, plus de 500 dans la région, et 6 000 au niveau national, nous sommes un interlocuteur incontournable des pouvoirs publics et nous comptons ainsi placer la forêt et le bois au centre des stratégies de transformation de nos territoires.

Nous, élu.e.s des communes et collectivités, avons un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre de pratiques et d'actions en faveur du climat, de la transition énergétique et de l'implication citoyenne. Positionnés au cœur de la gestion de ces espaces, nous sommes à même de renouveler les politiques d'aménagement et de développement des territoires.

Notre association départementale a contribué à faire accélérer cette prise de conscience à travers une série de formations organisées en 2020 à l'attention des nouveaux élu.e.s, afin de les préparer à leurs responsabilités forestières et de susciter leurs réflexions et projets. Elle a accompagné les communes d'ores et déjà porteuses de projets de constructions en bois local, de réseaux de chaleur bois énergie, et favorisé la prise en compte de la forêt et du bois dans les différents documents de planification territoriale (PLUi, plans climat).

Notre équipe, techniciens et élu.e.s, est toujours à votre disposition en 2021 pour vous accompagner dans vos interrogations et vos projets mettant à l'honneur la forêt et le bois de nos territoires.

**Christian DELAVET**

*Président des Communes forestières des Bouches-du-Rhône*

# LES COMMUNES FORESTIÈRES : UN RÉSEAU ACTIF ET ENGAGÉ

Le réseau des Communes forestières accompagne les élu.e.s dans leurs actions de préservation et de valorisation du patrimoine forestier. Il agit pour une gestion durable de la forêt, sa prise en compte dans les politiques publiques à toutes les échelles géographiques et pour le développement des territoires.

## LES CHIFFRES CLÉS 2020

La Fédération nationale des Communes forestières

- Près de 6 000 collectivités adhérentes à la Fédération nationale
- 55 associations départementales ou bi-départementales

L'Union régionale des Communes forestières

- Provence-Alpes-Côte d'Azur
- +500 collectivités adhérentes au réseau régional
- 6 associations départementales

L'Association des Bouches-du-Rhône

- 56 adhérents, dont 54 communes, 1 Département et 1 Métropole
- 45% des communes du département et 63% de la forêt communale



## LES COMMUNES FORESTIÈRES, ENGAGÉES POUR LA FORÊT ET LE BOIS

Le réseau des Communes forestières des Bouches-du-Rhône fédère des maires et des élu.e.s pour la défense de la forêt et du bois local. Il accompagne les maires dans leurs actions de préservation et de valorisation du patrimoine forestier. L'élu.e a un rôle central dans la politique forestière territoriale en tant qu'aménageur du territoire, prescripteur bois et propriétaire forestier. La protection des forêts contre les risques naturels et la gestion des paysages sont également de son ressort.

**"LES COMMUNES FORESTIÈRES PLACENT L'ÉLU.E AU COEUR DE LA POLITIQUE FORESTIÈRE TERRITORIALE, EN TANT QU'AMÉNAGEUR DU TERRITOIRE, PRESCRIPTEUR BOIS ET PROPRIÉTAIRE FORESTIER."**

## UN RÉSEAU D'ÉLU.E.S STRUCTURÉ

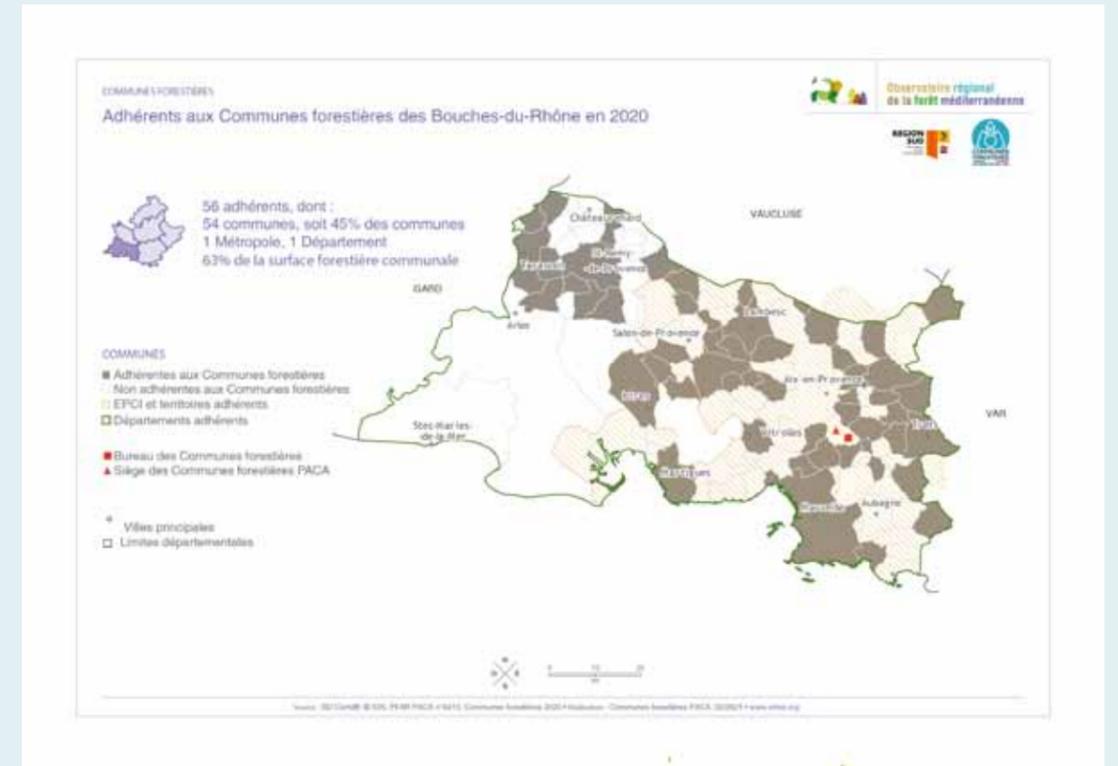
Le réseau des Communes forestières est présent à différentes échelles géographiques :

→ Au niveau départemental, il est au service des élu.e.s et plus largement des acteurs forestiers du département. Il est présidé par Christian DELAVET, maire de Saint-Antonihn-sur-Bayon depuis 2014.

→ Au niveau régional, les Communes forestières Provence-Alpes-Côte-D'azur sont présidées par Michel GRAMBERT, adjoint au maire de la commune de

Selonnet (04) qui a été réélu à la présidence pour ce nouveau mandat

→ Au niveau national, la fédération nationale est présidée depuis 2014 par Dominique JARLIER, Maire de Rochefort Montagne (63).



## UNE EXPERTISE UNIQUE AU SERVICE DES ÉLU.E.S

Dans le but de toujours mieux accompagner les élu.e.s dans la gestion des forêts, le réseau des Communes forestières propose différents services :

- Une offre de formations et une information adaptées
- Une ingénierie pour la réalisation des projets forêts bois
- Un accompagnement pour :
  - o Mettre en œuvre la gestion durable des forêts
  - o Prévenir les incendies de forêt
  - o Valoriser les produits forestiers en circuit-court : Bois des Alpes, Pin d'Alep
  - o Construire et se chauffer au bois local
  - o Développer et évaluer les politiques forestières



### A quoi servent les Communes forestières ?

Des valeurs partagées entre les collectivités membres

# DES MISSIONS AU PLUS PRÈS DES ÉLU.E.S ET DE LEURS PROJETS FORÊT BOIS

L'association des Communes forestières des Bouches-du-Rhône œuvre à la protection, la gestion et la valorisation des espaces forestiers dans le département. Pour atteindre ces objectifs, les communes adhérentes peuvent compter sur les membres du Conseil d'administration de l'association départementale, sur l'ingénierie de l'équipe pluridisciplinaire ainsi que sur la force du réseau régional et national des Communes forestières.

## LES CHIFFRES CLÉS 2020

- 11 administrateurs élu.e.s
- 4 réunions du conseil d'administration
- 14 techniciens de l'Union régionale au service de l'association des Bouches-du-Rhône



## DES MISSIONS AU COEUR DES TERRITOIRES

Les Communes forestières veulent agir pour la forêt et le bois, sources de développement local, à travers les missions suivantes :

- Accompagner les projets forêt et bois des élus
- Porter la voix des communes auprès des institutions départementales et régionales, des services de l'Etat et de l'Europe
- Définir des politiques forestières adaptées au contexte méditerranéen
- Suivre l'application du régime forestier (gestion des forêts publiques par l'Office national des forêts) dans les forêts communales
- Fédérer et soutenir toute initiative publique valorisant et préservant la forêt.

**"LES COMMUNES FORESTIÈRES SONT A LA FOIS UNE FORCE DE REPRÉSENTATION, QUI PORTE LA VOIX DES COMMUNES ADHÉRENTES, ET UNE FORCE DE PROPOSITION POUR ORIENTER LES POLITIQUES FORESTIÈRES ET DÉVELOPPER L'UTILISATION DE LA RESSOURCE BOIS LOCALE."**

## UNE ÉQUIPE POLYVALENTE AU SERVICE DES ÉLU.E.S

Les Communes forestières disposent d'une équipe technique polyvalente pour accompagner les élu.e.s dans leurs projets liés à la forêt et au bois.

## FAITS MARQUANTS 2020

**19/05** Vente de bois ONF en ligne et Formation Commercialisation des bois en visioconférence

**02/07 & 09/07** Formation « La forêt et le bois, des leviers d'actions pour le développement durable de mon territoire » PARTIE 1 en visioconférence

**03/07 & 10/07** Formation « La forêt et le bois, des leviers d'actions pour le développement durable de mon territoire » PARTIE 2 en visioconférence

**10/09** Rencontre départementale bois énergie à Gardanne

**24/09** Vente de bois ONF et Formation Commercialisation des bois à Lourmarin

**13/10** Assemblée générale à Saint-Etienne du Grès

**29/10** Formation « Agir contre le changement climatique avec la forêt et le bois » à Lamanon

**26/11** Formation « Elu, vous êtes responsable de la mise en oeuvre des obligations légales de débroussaillage » en visioconférence

**04/12** Rencontre régionale des élus des territoires forestiers en visioconférence



## CONSEIL D'ADMINISTRATION 2020

Président	Christian Delavet	Maire, Saint-Antonin-sur-Bayon
Vice-Président	Yves Durand	Adjoint, Saint-Etienne du Grès
Trésorière	Brigitte Leroy	Adjointe, Meyreuil
Secrétaire	Jean Le Pesq	Adjoint, Simiane-Collongue
Membres	Laurence Bruley	Conseillère municipale, Auriol
	Marc Ferri	Conseiller municipal, Cuges-les-pins
	Anne-Flore Grech	Adjointe, Lamanon
	Patrick Magro	Conseiller municipal, Septèmes-les-Vallons
	Thierry Quéré	Conseiller municipal, Miramas
	José Roux	Adjoint, Coudoux
	Alain Savary	Conseiller municipal, Saint-Paul-lez-Durance

## Dans les Bouches-du-Rhône

- Isabelle Desmartin, directrice adjointe
- Karine Leclavier, chargée de mission Gestion forestière et appui aux collectivités.

Le nouveau conseil d'administration élu dans la suite du renouvellement municipal de 2020, est composé de 11 maires, adjoints et adjointes, conseillers et conseillères municipaux issus de l'assemblée générale du 13/10/2020 à Saint-Etienne du Grès, et présidé par Christian Delavet, maire de Saint-Antonin-sur-Bayon et président de la commission Agriculture et Forêts, Paysages de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

# INFORMER ET FORMER LES ÉLU.E.S DU DÉPARTEMENT

L'information des élu.e.s et leur formation est une des vocations principales des Communes forestières. Elle vise à donner aux élu.e.s les éléments de connaissance et les outils nécessaires à l'exercice de leurs compétences et responsabilités dans les domaines de la forêt et du bois.

Les Communes forestières sont agréées « organisme de formation » par la DIRECCTE et par le Ministère de la Cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

## LES CHIFFRES CLÉS 2020

- 7 sessions de formation organisées sur le département
- 55 participants
- 42 communes représentées



## 2020, LA FORMATION S'ADAPTE AUSSI

Pour les Communes forestières, 2020 a été particulière à deux titres : une année électorale pour les élu.e.s locaux, qui conduit au renouvellement des mandats donc des représentants des communes adhérentes, et une année marquée par une pandémie mondiale qui a bouleversé, outre nos vies, le calendrier et le déroulement des sessions de formation à destination des élu.e.s 2020. Le réseau s'est adapté pour proposer un ensemble de sessions spécifiquement travaillées pour les élu.e.s du nouveau mandat, selon des modalités correspondant aux contraintes sanitaires avec la mise en place de modules dispensés en visioconférence.



## DES FORMATIONS À DESTINATION DES NOUVEAUX ÉLU.E.S

Objectif → Informer les élu.e.s sur leurs leviers d'action et leur faire découvrir les enjeux régionaux et départementaux liés à la gestion des espaces forestiers et à la valorisation locale des bois.

5 sessions de formations ont compté 29 participants des Bouches-du-Rhône :  
- les 2, 3, 9 et 10 juillet avec la formation régionale "La forêt et le bois, des leviers d'actions pour le développement durable de mon territoire", en visioconférence

- le 29 octobre avec la formation départementale "Agir contre le changement climatique avec la forêt et le bois", à Lamanon.

## "ÉLU.E.S, VOUS ÊTES RESPONSABLE DE LA MISE EN OEUVRE DES OBLIGATIONS LÉGALES DE DÉBROUSSAILLEMENT"

Objectif → Connaître la réglementation et les responsabilités du Maire en matière de débroussaillage et être capable d'organiser les grandes étapes de la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage (OLD).

1 session de formation en visioconférence a réuni 20 élu.e.s des Bouches-du-Rhône, le 26 novembre 2020, avec l'intervention de la Direction départementale des territoires et de la mer.

## "ÉLU.E.S, SOYEZ ACTEURS DE LA COMMERCIALISATION DE VOS BOIS"

Objectif → Choisir le mode de commercialisation le plus adapté à chaque lot de bois mis en vente et suivre une vente de l'Office national des forêts, gestionnaire des forêts communales, en ligne.

2 sessions de formations en visioconférence ont été réalisées en visioconférence avec la participation de 4 élu.e.s des Bouches-du-Rhône, les 19 mai et 24 septembre 2020.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour ce nouveau mandat, les Communes forestières ont retravaillé le contenu de leur offre de formation existante et ont créé de nouveaux modules pour répondre aux besoins de leurs adhérents.

Ainsi les modules de formation ont été actualisés tels que "La forêt et le bois, des leviers d'actions pour le développement durable de mon territoire", "Agir contre le changement climatique avec la forêt et le bois", "Elu.e.s, soyez acteurs de la commercialisation des bois", "Suivi de l'aménagement forestier : s'impliquer dans la gestion de sa forêt communale"... Les thèmes construire des quartiers durables ou le suivi et fonctionnement de sa chaufferie ont été explorés en 2020 pour compléter l'offre de formation à venir en 2021.

## TOUTE L'ACTUALITÉ DES COMMUNES FORESTIÈRES DES BOUCHES-DU-RHÔNE ET DE LA RÉGION SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Les Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur ont rejoint les réseaux sociaux en 2020 !

Sur **Facebook**, la page est alimentée régulièrement et permet à l'association de partager ses actions à un public de plus de 900 abonnés ! Les formations, les visites de chaufferies, de plateformes ainsi que les livraisons de bâtiments construits avec du bois local sont relayés sur cette page.

Sur **Twitter**, l'association informe et relaie les actualités de la filière forêt bois et du réseau.

Enfin sur **LinkedIn**, les Communes forestières communiquent sur des sujets plus techniques destinés aux professionnels de la filière.

+ DE 900 ABONNÉS  
FACEBOOK !



# L'OBSERVATOIRE DE LA FORÊT MÉDITERRANÉENNE : RESSOURCE INDISPENSABLE

L'Observatoire régional de la forêt méditerranéenne est animé par les Communes forestières, en partenariat avec la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il concourt à améliorer les connaissances sur la forêt et le bois, notamment auprès des élu.e.s et décideurs, afin de les aider à orienter les politiques forestières et à mieux prendre en compte les enjeux forestiers dans les études et projets d'aménagement. Pour cela, l'Observatoire crée une dynamique de mutualisation des données des différents partenaires sur la forêt et la filière bois, et valorise et met à disposition les informations récoltées via son site internet à travers des analyses, cartes, et publications.

## LES CHIFFRES CLÉS 2020

- 68 partenaires contributeurs alimentent les données de l'Observatoire
- 270 bases de données disponibles
- 61 actualisations



## UN ESPACE DE MUTUALISATION DES DONNÉES

### L'Observatoire de la forêt méditerranéenne

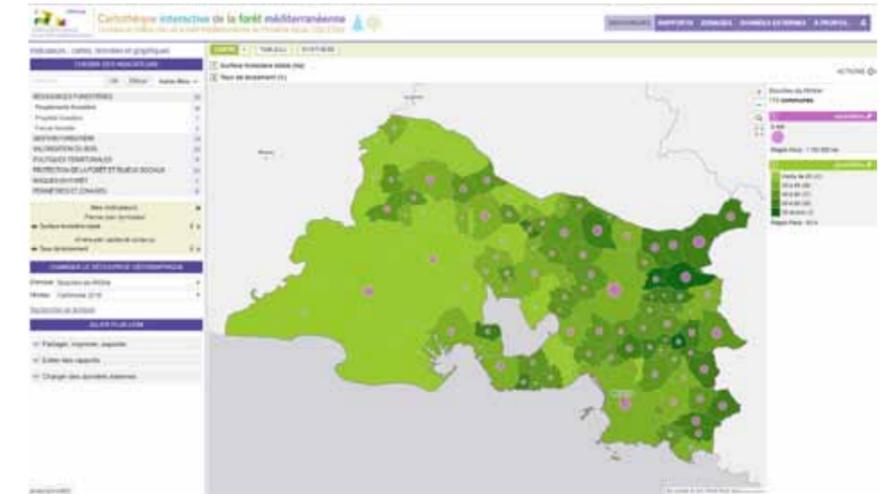
L'Observatoire est un lieu d'échanges et de partage entre tous les acteurs de la forêt et du bois. Cette démarche partenariale s'appuie sur différents aspects :

- La constitution et mise à jour en continu d'une base régionale de données forestière, qui rassemble des informations statistiques et géographiques sur les enjeux forestiers. Elle est constituée grâce aux données des partenaires, mais aussi celles en libre accès. Des croisements de données, ou simplement de la création de données, peuvent être effectués au sein de l'Observatoire pour apporter une plus-value ou investiguer un nouveau domaine. L'Observatoire répond également aux sollicitations des collectivités pour réaliser des extractions ou des cartographies (8 demandes concrétisées en 2020).
- Le pôle forêt du Centre Régional de l'Information Géographique (CRIGE), dans lequel l'Observatoire prend part, qui permet la concertation des acteurs afin d'acquérir et mutualiser les données géographiques. Son organisation évoluera en 2021, mais des réflexions pour maintenir le lien entre le CRIGE et l'Observatoire sont en cours.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans les Bouches-du-Rhône, plusieurs organismes ont fait appel à l'Observatoire pour obtenir des données permettant d'alimenter leurs études :

- La Métropole Aix-Marseille-Provence concernant le contrat de développement territorial des ENR & R,
- Le Conseil de territoire du Pays d'Aix sur la propriété forestière.



Dans le cadre de ce pôle, un projet de cartographie de la desserte à l'échelle régionale vise à alimenter les Schémas d'accès à la ressource (SARF) des Départements, obligatoires depuis la loi Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF) de 2014, ainsi que le Programme régional de la forêt et du bois (PRFB).

Pour les Bouches-du-Rhône, la première version de la base de données desserte est finalisée depuis fin 2019. Le travail a continué dans les autres départements en 2020 et se poursuit en 2021, dans l'objectif de faire aboutir ce projet collaboratif de cartographie dynamique fin 2021.

→ La diffusion et la valorisation des données récoltées, qui passe par les différents outils de l'Observatoire mis en place, et consultables via le site internet [www.ofme.org](http://www.ofme.org). Les analyses de données sont mises en valeurs à travers des cartes, la cartothèque interactive ou les publications de l'Observatoire.

## DIVERS OUTILS DE DIFFUSION DE L'INFORMATION

L'Observatoire est doté de plusieurs outils pour valoriser le travail d'analyse effectué et les données récoltées

UNE SEULE ADRESSE : [WWW.OFME.ORG](http://WWW.OFME.ORG) !



→ Le site internet, qui est le principal vecteur de diffusion de l'information forestière. Les actualités des partenaires y sont relayées (publications, formations, ...) et une lettre d'information mensuelle est envoyée aux abonnés.

→ La cartothèque interactive, qui propose près de 200 indicateurs visualisables à différentes échelles territoriales. Un portrait de territoire peut être édité afin d'avoir une fiche synthétique de données clés sur la forêt et la filière forêt-bois d'un territoire.

→ La mise à disposition de cartes, qui reprennent celles de la publication des Données & Chiffres clés (5 nouvelles cartes tous les ans), intégrables facilement dans tout document.

→ La publication annuelle des Données & Chiffres clés, qui propose un état des lieux et une analyse synthétique de la filière forêt-bois à l'échelle régionale.

## LES 20 ANS DE L'OBSERVATOIRE

L'observatoire de la forêt méditerranéenne fêtera ses 20 ans en 2021.

L'occasion de se pencher sur ses missions et ses objectifs, afin de les redéfinir pour les 5 prochaines années. Ce travail de refonte, commencé en 2020, va

se poursuivre en 2021.

Il donne lieu à un questionnaire sur les cibles et la gouvernance, accompagné d'une révision de la charte graphique et du site internet, le tout pour améliorer la visibilité et la reconnaissance de l'Observatoire.

ZOOM



# LES POLITIQUES TERRITORIALES, L'ADN DU RESEAU

Intégrer la forêt et le bois au cœur des stratégies des territoires est une des priorités des Communes forestières, à l'initiative de la création de l'outil Charte forestière de territoire. Les élu.e.s locaux portent des politiques forestières territoriales à l'échelle d'une ou plusieurs intercommunalités et sont accompagnés dans l'émergence et la mise en œuvre de ces démarches de développement local.

## LES CHIFFRES CLÉS 2020

- 2 chartes forestières de territoire en cours (PNR Alpilles, PNR Sainte-Baume)
- 1 rencontre régionale des élu.e.s porteurs de stratégies forestières
- 1 rencontre régionale des animateurs et plusieurs groupes de travail



## UN ACCOMPAGNEMENT POLITIQUE ET TECHNIQUE POUR DES STRATÉGIES TERRITORIALES FORESTIÈRES

Les chartes forestières de territoires et stratégies locales de développement croisent les enjeux multifonctionnels de la forêt et les politiques d'aménagement et de développement local. Elles se placent au cœur des stratégies de développement des territoires ruraux et périurbains afin de combiner les usages des espaces et des ressources.

Les Communes forestières ont développé une expertise et des outils pour inciter les territoires à mettre en place ces démarches et les accompagner tout au long de leur élaboration et mise en œuvre.

## UNE INGÉNIERIE FINANCIÈRE POUR LES POLITIQUES TERRITORIALES

Les Communes forestières accompagnent les territoires en particulier sur le financement de l'élaboration de leurs stratégies et la mise en œuvre de leurs projets.

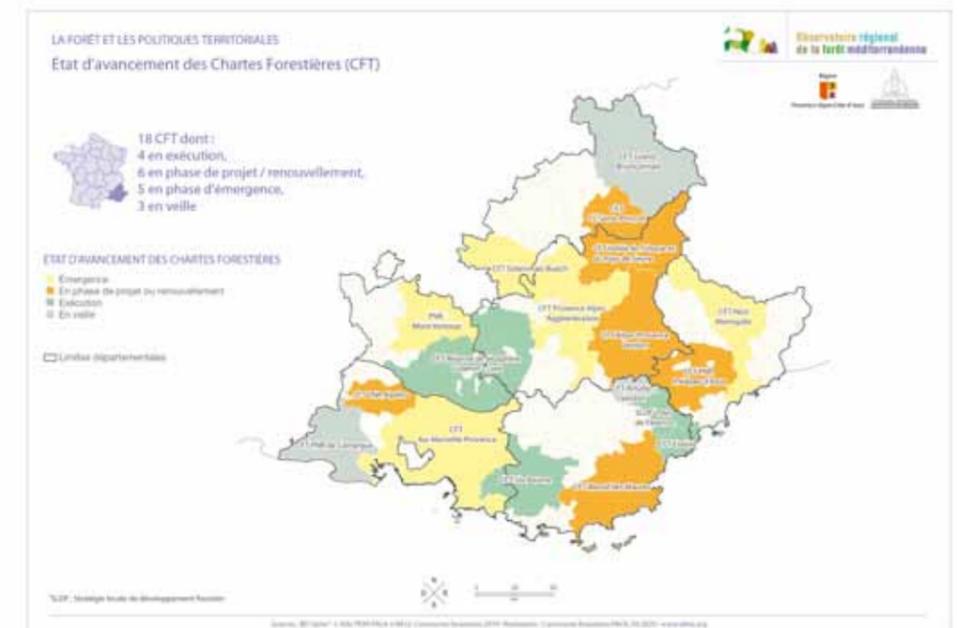
Elles représentent également les intérêts des territoires dans l'élaboration des programmes de financement, en pleine négociation puisque 2020 marque la fin d'un cycle de programmation financière européenne, comme pour l'appel à projet Feader sur les stratégies locales de développement pour la gestion de la forêt.

### L'APPEL À PROJET FEADER « STRATÉGIES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT POUR LA GESTION DE LA FORÊT »

Cet appel à projet porté par la Région, permet de financer de l'animation, des études et de l'investissement pour des stratégies ou des projets portés par des partenariats publics privés. Lancé fin 2020, la date limite de candidature est fixée au 25 juin 2021.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

Pour tous vos projets de transition écologique, de développement économique et de cohésion de votre territoire, pensez aux projets forêt / bois. La forêt et le bois sont des leviers importants pour vos Contrats de Relance et de Transition Ecologique et pour votre programme « Petites villes de demain » proposés par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires.



## DES RÉSEAUX D'ÉLUS ET D'ANIMATEURS POUR LES CHARTES ET STRATÉGIES FORESTIÈRES

Les Communes forestières animent le réseau des élu.e.s porteurs de chartes et stratégies forestières de territoires. L'objectif est de leur donner les moyens d'assurer leur rôle de décideur et de coordonnateur de la forêt et de l'aménagement du territoire.

Le 4 décembre 2020, le réseau a réuni lors d'une rencontre régionale près de 50 élu.e.s et collaborateurs en visioconférence, pour échanger sur la sensibilisation du public à la forêt et sa gestion. Des retours d'expériences régionaux mais aussi du Parc naturel régional du massif des Bauges (73) ont suscité des idées pour de nombreux territoires.

TOUTE L'ACTUALITÉ DU RÉSEAU SUR OFME.ORG

### « LE RÉSEAU DES ANIMATEURS DE CHARTES PERMET D'ÉCHANGER SUR L'ACTUALITÉ ET DE TRAVAILLER SUR DES OUTILS LIÉS AUX POLITIQUES TERRITORIALES. »

Réuni en mai 2020 puis lors de plusieurs groupes de travail, le réseau des animateurs de chartes a notamment élaboré une méthode pour la construction des chartes et des indicateurs pour leur évaluation. Il assure une animation efficace grâce à la liste de diffusion « animateurs@territoiresforestiers-paca.eu », qui permet de communiquer très rapidement les informations techniques et financières auprès de l'ensemble des animateurs.

## LA CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE ET LE PLAN D'APPROVISIONNEMENT TERRITORIAL DES ALPILLES / L'ÉTUDE GISEMENT DE LA MÉTROPOLE AMP

Le Parc naturel régional des Alpilles porte une stratégie sur les espaces forestiers de son territoire. Il élabore une charte forestière de territoire avec l'appui des Communes forestières et en concertation avec de nombreux acteurs et utilisateurs de la forêt. Cette charte sera finalisée en 2021. Afin de mieux connaître les ressources et perspectives de gestion et valorisation de la forêt et du bois, les Communes forestières ont réalisé un Plan d'Approvisionnement Territorial. Véritable outil d'aide à la décision pour les élus, le PAT est en cours de finalisation début 2021.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a quant à elle finalisé une étude sur la ressource en bois permettant de proposer des actions concrètes de valorisation, à travers un plan d'action.

ZOOM



# LA FORÊT ET LE BOIS, UNE OPPORTUNITÉ POUR L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES TERRITOIRES

Avec un couvert forestier pouvant atteindre 60 à 80 % dans certaines communes, et ses 583 entreprises de la filière bois, le département des Bouches-du-Rhône compte de sérieux atouts pour inscrire la forêt et le bois au cœur d'une véritable stratégie d'aménagement durable du territoire. La bonne prise en compte de la forêt et du bois, dans tous leurs aspects, dans les projets d'urbanisme est une opportunité majeure pour le développement durable de nos territoires, leur dynamisme économique et la santé des populations.

## LES CHIFFRES CLÉS 2020

- 1 guide sensibilisation des élus à la prise en compte de la forêt et du bois dans les documents d'urbanisme
- 2 réunions de travail avec l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix - Durance
- 1 territoire accompagné
- 1 note d'enjeu sur les PMPFCI



## UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE POUR LA PRISE EN COMPTE DES ENJEUX FORÊT-BOIS DANS LES PLU

L'intégration de la forêt et du bois dans les politiques et documents d'urbanisme est un sujet majeur pour les élu.e.s des collectivités. Les documents d'urbanisme prennent pourtant peu en compte la forêt et le bois, ou le font au travers de classements et prescriptions peu adaptés, causant des répercussions sur le paysage, la gestion des espaces forestiers et la transition énergétique de nos territoires.

Les Communes forestières peuvent accompagner les élu.e.s et leurs équipes dans l'élaboration des Schémas de cohérence territoriale (SCOT) et des Plans locaux d'urbanisme communaux et intercommunaux (PLU(i)). L'association propose ainsi son appui aux communes et intercommunalités qui élaborent ou révisent leur document d'urbanisme. Cet accompagnement, suivant les cas et les besoins, consiste en :

- la réalisation d'une note d'enjeu sur la gestion forestière dans la commune concernée, en partenariat avec l'Office national des forêts, le Centre régional de la propriété forestière ou encore la Chambre d'agriculture;

- la formulation de propositions pour améliorer l'intégration du sujet forestier dans les différentes pièces du PLU, PLUi ou SCOT.

Cet appui passe aussi par des réunions d'échanges avec les maîtres d'ouvrages ou leurs services et prestataires en charge de l'élaboration et la rédaction des documents d'urbanisme, et la participation de l'équipe aux éventuels ateliers organisés avec les élu.e.s et partenaires impliqués.

Dans les Bouches-du-Rhône, des travaux sont en cours avec l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix Durance depuis 2018, concernant notamment le PLUi du Pays d'Aix.

## PUBLICATION DU GUIDE RÉGIONAL « LA FORÊT ET LE BOIS : RESSOURCES D'UN URBANISME DURABLE »

En 2020, les Communes forestières ont publié un guide à l'attention des élu.e.s sur l'intégration de la forêt et du bois dans les documents d'urbanisme, à partir du guide départemental édité précédemment par l'association des Bouches-du-Rhône.

Reconnue dans ses différentes fonctions environnementales (réservoir de biodiversité et moteur de la transition écologique), économiques (source d'activités économiques) et sociales (espace de loisirs et de détente), la forêt est une composante structurante majeure des territoires. Avec ses 42% d'espaces forestiers, le département de Vaucluse compte des forêts qui jouent un rôle pour le développement durable et l'attractivité territoriale.

Le guide « *La forêt et le bois, ressources d'un urbanisme durable* » vise à contribuer au décloisonnement des domaines de la forêt et de l'aménagement.

Destiné aux élu.e.s des collectivités, il propose des outils concrets et des retours d'expérience pour accompagner les élu(e)s locaux dans la prise en compte de la forêt et du bois dans leur projet de territoire.



## ÉTAT DES LIEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE MASSIF DANS LES BOUCHES-DU-RHÔNE : ENTRE HARMONISATION ET INTÉGRATION

En lien avec la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Bouches-du-Rhône et suite à des entretiens avec les maîtres d'ouvrages des Plans de massifs pour la protection des forêts contre les incendies (PMPFCI), les Communes forestières ont élaboré un état des lieux sur la mise en œuvre de ces plans dans le département. Aujourd'hui, l'ensemble du territoire des Bouches-du-Rhône est couvert par des PMPFCI qui programment les installations d'équipements de terrain, les actions d'entretien et de gestion de la forêt pour limiter les combustibles sur le territoire.

Grâce à l'identification des atouts et points de blocage, l'association des Communes forestières a pu produire une note d'enjeu visant à garantir l'animation des plans de massif sur les territoires en difficultés, notamment par le partage des bonnes pratiques identifiées à l'échelle du département.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

### LE STRADDET APPROUVE DES ENJEUX FORÊT / BOIS

Depuis le 15 octobre 2019, les SCOT (ou à défaut les PLU(i)) sont tenus de s'inscrire dans un rapport d'opposabilité avec le STRADDET en prenant en compte ses objectifs et en étant compatibles avec ses règles.

Parmi les 68 objectifs du STRADDET PACA approuvé le 26 juin 2019, 10 concernent les enjeux forêt et bois.

# GÉRER POUR PRÉSERVER ET VALORISER LES FORÊTS COMMUNALES

Les Communes forestières sont attachées à la gestion durable des forêts communales. A l'échelle nationale, elles s'emploient à repositionner la forêt et le service public forestier dans le débat avec l'Etat, et rappellent les propositions de leur Manifeste pour « Refonder la gestion durable des forêts françaises ».

A l'échelle régionale et locale, elles entretiennent un partenariat étroit avec l'Office national des forêts afin d'accompagner les collectivités dans cette gestion forestière et d'approvisionner les filières locales.

## LES CHIFFRES CLÉS 2020

- 1 plaquette d'information sur le dispositif  
1 million d'arbres
- 20 693 ha certifiés PEFC en forêt communale  
= 36,6% de la forêt des Bouches-du-Rhône



## LA GESTION DURABLE DES FORÊTS COMMUNALES

La gestion durable des forêts réunit les trois fonctions de la forêt définies par la Loi d'orientation forestière de 2001 : économique avec la production de bois, sociale avec l'accueil du public, et environnementale avec tous les services rendus par la forêt (protection de la ressource en eau, réservoir de biodiversité, stabilisation des sols, captage du carbone...). Afin de la garantir, les documents encadrant la gestion des forêts en France prennent en compte ces fonctions.

En forêt communale, cette gestion relève de la responsabilité de la commune propriétaire et est réalisée par un opérateur, l'Office national des forêts (ONF), à travers l'élaboration et la mise en oeuvre de l'aménagement forestier.

Dans les Bouches-du-Rhône, la réalisation de ces documents accuse un retard important, de longue date, que l'ONF travaille à résorber. Ce sera un des sujets de discussion des rencontres à organiser en 2021 entre l'association départementale de Communes forestière et l'agence ONF bi-départementale, pour le suivi de la gestion des forêts communales dans le département.

Ce service public forestier a été soumis à rude épreuve depuis plusieurs années, au gré des baisses d'effectifs de l'ONF notamment sur le terrain, d'absence de ligne claire de l'Etat dans sa politique forestière, se matérialisant par des renoncements aux engagements pris dans les contrats d'objectifs et de performance (COP) successifs liant l'Etat à l'Office national des forêts, les Communes forestières étant co-signataires. En 2020, les négociations ont commencé pour définir la suite du contrat de la période 2016-2020 et l'on s'achemine vers un retour en arrière avec un COP Etat-ONF d'un côté et une Convention ONF-Communes forestières d'un autre.

Les Communes forestières, à travers leur Fédération nationale, se sont efforcées de replacer la forêt dans le débat national, de défendre le service public forestier et de promouvoir les propositions énoncées dans leur Manifeste pour « Refonder la gestion durable des forêts françaises », adopté au Congrès de juin 2019.

Les principes en sont : maintenir et renforcer le régime forestier, créer une grande administration forestière pour l'ensemble des forêts françaises, séparer les missions de service public et les activités marchandes, placer les élu.e.s des collectivités au centre d'une gouvernance à construire.

## OBJECTIF : 1 MILLION D'ARBRES !

Les Communes forestières et l'Office national des forêts ont travaillé tout au long de l'année 2020 à la promotion du dispositif financier « 1 million d'arbres » initié fin 2019 par la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Ce programme permet le financement à hauteur de 40% des opérations de plantation et de régénération réalisées par les propriétaires forestiers publics et privés. Ce financement pourra être complété par des fonds privés, à travers un dispositif RESPIR en cours de constitution.

Afin d'informer les communes de l'existence du dispositif et de ses critères d'éligibilité, une plaquette de présentation a ainsi été réalisée et envoyée à toutes les communes du département.

Les Communes forestières ont également accompagné les communes d'ores et déjà porteuses de projets de plantation et régénération dans la demande de subvention auprès de la Région.



## TOUTES LES COMMUNES DU DÉPARTEMENT ONT ÉTÉ INFORMÉES SUR LE DISPOSITIF 1 MILLION D'ARBRES.

## LES COMMUNES, PRODUCTEURS INDISPENSABLES D'UNE FILIÈRE ÉCONOMIQUE

La commercialisation des bois est un acte essentiel pour le maintien et le développement des entreprises de transformation du bois. Elle permet également de mettre en oeuvre la gestion durable des forêts et de générer des recettes pour le budget communal.

Pour accompagner les élu.e.s dans le choix du mode de vente le plus adapté à leurs projets de territoire, les Communes forestières des Bouches-du-Rhône ont proposé deux sessions de formations à ce sujet en 2020, les 19 mai et 24 septembre, à l'attention des élu.e.s du département. Elles sont aussi en contact avec l'Office national des forêts pour suivre les états d'assiettes, c'est à dire la programmation annuelle des travaux et des coupes qui donneront lieu à une mise en vente de bois des forêts communales.

Les forêts publiques sont le premier fournisseur de bois dans l'économie régionale et nationale.



## ZOOM

### LES COMMUNES FORESTIÈRES SOUTIENNENT LA CERTIFICATION PEFC

Gage de la gestion durable des forêts, la certification PEFC répond à la demande des consommateurs et citoyens pour l'achat de produits bois tracés et affichant des garanties de préservation de la forêt. Dans le département, 20 693 ha de forêts communales sont certifiées. Site web : [www.ofme.org/pefc-paca](http://www.ofme.org/pefc-paca)  
L'association des Communes forestières des Bouches-du-Rhône prend en charge l'adhésion à PEFC de ses communes adhérentes.



# LE BOIS LOCAL, UN ATOUT POUR CONSTRUIRE DURABLEMENT

L'utilisation des bois locaux dans la construction des bâtiments permet une meilleure valorisation économique de la ressource locale, incite à la gestion des peuplements forestiers et répond à un grand nombre d'enjeux actuels d'ordre environnemental et sociétal (climat, transition énergétique, circuits courts).

Les Communes forestières font la promotion de l'utilisation des bois locaux dans la construction et accompagnent la réalisation des projets, en s'appuyant notamment sur la certification Bois des Alpes qui permet de mobiliser une ressource régionale. En parallèle, depuis son entrée dans la norme de construction en 2018, un travail est engagé sur la valorisation en bois d'œuvre du pin d'Alep, caractéristique des forêts du sud de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## LES CHIFFRES CLÉS 2020

- 7 projets accompagnés dont
- 3 pour du Bois des Alpes
- 4 en pin d'Alep ou mixte Bois des Alpes/Pin d'Alep
- 1 entreprise certifiée Bois des Alpes



## UN ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ À CHAQUE PHASE DU PROJET

En 2020, l'équipe des Communes forestières s'est renforcée et l'accompagnement déployé auprès des maîtres d'ouvrages prend la forme suivante :

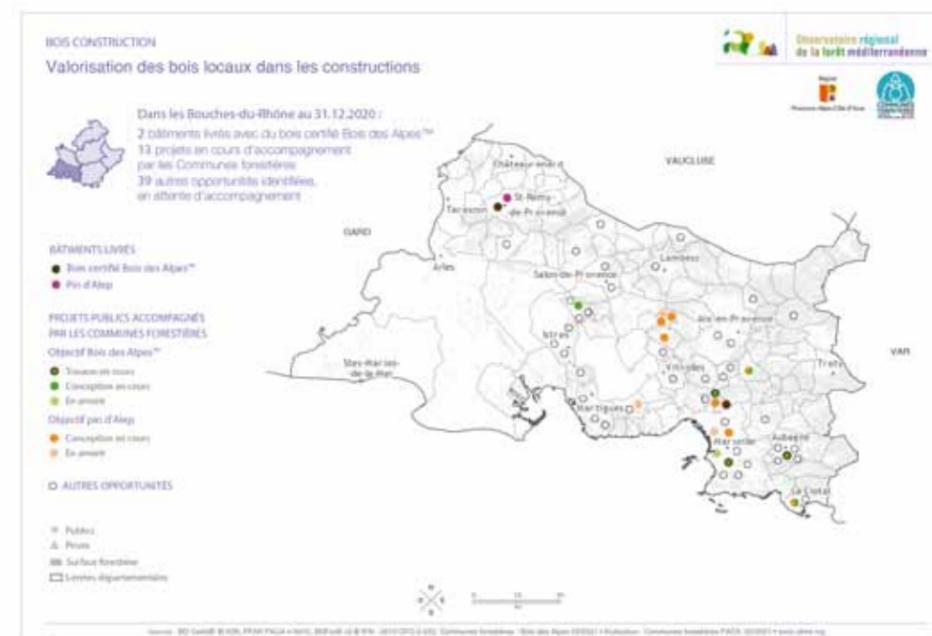
- Mobiliser, convaincre et informer sur l'utilisation du bois dans la construction,
- Etre présent tout au long du projet et relier les différentes pièces techniques,
- Echanger avec la filière et s'assurer de la compatibilité du projet avec le savoir-faire de la filière bois régionale,
- Apporter des éléments juridiques et techniques pour la rédaction des marchés publics, et des conseils en phase de négociation des marchés et d'exécution des travaux,
- Valoriser les projets.

## CONSTRUIRE EN PIN D'ALEP

Suite à son entrée dans la norme NF B 52 001-1 permettant son emploi en bois de structure, plusieurs territoires et communes montrent leur intérêt pour cette ressource locale : le Parc Naturel Régional des Alpilles, la Métropole Aix-Marseille-Provence, Coudoux, Septèmes-les-Vallons. Les Communes forestières travaillent en étroite collaboration avec l'interprofession Fibois pour faire le lien entre la ressource et les projets de construction des collectivités. Certains sont en cours de programmation ou d'étude et intègrent la mise en œuvre de pin d'Alep sous toutes ses formes (structure, parement, etc). Des tests ont été menés avec des entreprises régionales pour fabriquer du pin d'Alep en lamellé-collé, permettant de répondre à tous types de projet. La filière est en marche et demande à s'exprimer sur de multiples « terrains » d'expérimentation.

## LA CERTIFICATION BOIS DES ALPES™

La certification du bois alpin est l'un des principaux outils développés pour structurer la filière avec le bois d'œuvre et augmenter la demande en bois local. Le bois certifié BOIS DES ALPES™ est une solution locale opérationnelle pour valoriser des bois régionaux en circuit court dans les projets de bâtiments des collectivités. Les Communes forestières l'ont donc proposée, selon les situations, seul ou en complément de l'usage du pin d'Alep, à près d'une cinquantaine de collectivités maîtres d'ouvrages de futurs bâtiments publics dans les Bouches-du-Rhône.



LE PIN D'ALEP, UN ARBRE ADAPTÉ AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

**LE SAVIEZ-VOUS ?**

LE SITE INTERNET DÉDIÉ AU PIN D'ALEP EST EN LIGNE !

un site Internet dédié au Pin d'Alep de France-Forêt PACA recense cette étude et de nombreuses autres études sur le pin d'Alep, de manière à permettre à ce que toute personne voulant valoriser le pin d'Alep puisse s'emparer du sujet et montrer toutes les possibilités qu'offre cette essence.



## LA MÉTHODE DE RECONNAISSANCE DU PIN D'ALEP POUR BOIS D'OEUVRE

Un protocole de reconnaissance de pin d'Alep pour une valorisation en bois d'oeuvre a été élaboré par l'ONF et Alcina en 2019 (ONF, Alcina, Marion Siméoni, 2019. Développement d'outils pour la valorisation du pin d'Alep). Ce protocole a pour but de permettre la reconnaissance des défauts quand l'arbre est encore sur pied pour orienter les décisions sylvicoles et de valorisation. Les bois sont inventoriés selon leur qualité (état sanitaire, nœuds, rectitude, ...) et classés dans l'ordre croissant de qualité suivant : bois énergie/industrie, palette et structure. Des chantiers pilotes sont en cours et démontrent même que des bois classés pour une utilisation en palette peuvent être utilisés en bois de structure sous la forme de bois lamellé-collé, bois technique qui demande des sections plus courtes que du bois massif. Cette technique convient bien au Pin d'Alep dont la sylviculture pour bois d'œuvre a été quasi inexistante jusqu'à aujourd'hui.



# LE BOIS, UNE SOURCE D'ÉNERGIE RENEUVELABLE

Le bois énergie est la première énergie renouvelable en France et en première ligne pour répondre aux enjeux de transition énergétiques des territoires. À travers la Mission régionale bois énergie, les Communes forestières accompagnent ce développement en structurant les filières d'approvisionnement en plaquettes forestières, en améliorant le fonctionnement des chaufferies et en développant les réseaux de chaleur de qualité. Elles coordonnent l'action régionale aux côtés de leurs partenaires ADEME, DRAAF et Région, et accompagnent la Métropole Aix-Marseille-Provence dans la mise en œuvre de son Contrat de développement des énergies renouvelables.

## LES CHIFFRES CLÉS 2020

- 30 chaufferies en fonctionnement
- 31 000 tonnes de plaquettes forestières consommées
- 32 MW de puissance totale installée
- 2 projets en construction
- 1 plateforme bois énergie plaquettes forestières
- 1 unité de fabrication de granulés



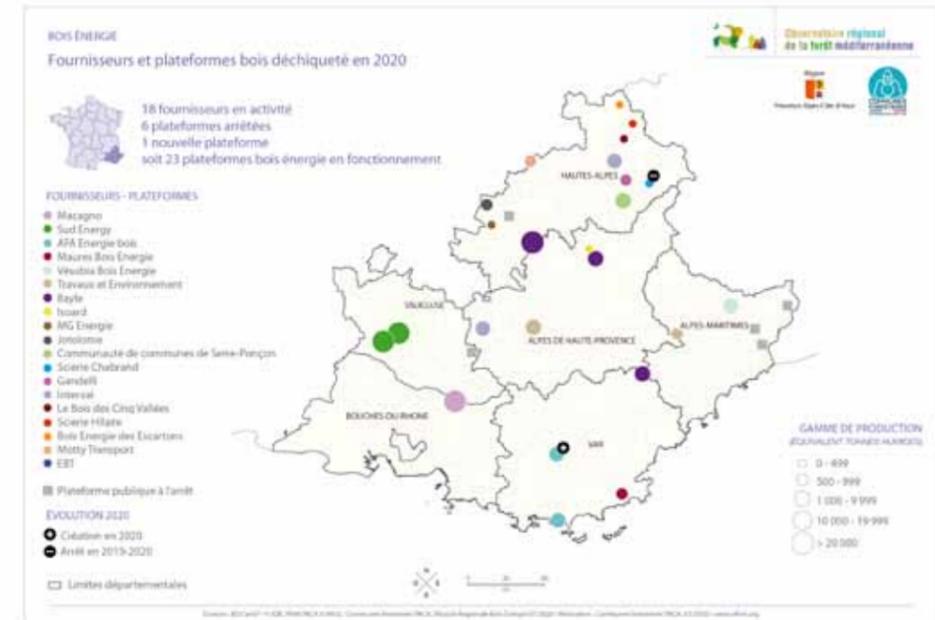
## UN NOUVEAU GUIDE POUR S'APPROVISIONNER EN COMBUSTIBLE BOIS DE QUALITÉ

Ce guide s'adresse aux (futurs) maîtres d'ouvrage et gestionnaires de chaufferie et réseau de chaleur au bois déchiqueté. Il reprend les éléments essentiels à prendre en compte afin d'approvisionner son installation avec un combustible de qualité : de la description des différents types de combustibles bois énergie, au suivi de son approvisionnement et à la connaissance des critères d'une plaquette de qualité tels l'humidité, le contenu énergétique, la granulométrie et la qualité des cendres. Il rappelle également pourquoi prévoir son approvisionnement et comment trouver une entreprise engagée dans des démarches de qualité et de gestion durable des forêts. Ce guide est disponible sur simple demande auprès des Communes forestières.



## RENCONTRE AVEC BIOMASSE 13, ENTREPRISE PRODUISANT DU GRANULÉ À PARTIR DE DÉCHETS DE BOIS PROPRES À MARSEILLE

L'utilisation du granulé tend à se développer sur les chaudières collectives lorsque les besoins en chauffage sont faibles, ou que l'espace vient à manquer pour l'implantation d'un silo à plaquettes. Au niveau régional, 7 unités de granulation produisent environ 3 700 tonnes de granulés, dont Biomasse 13 à Marseille, qui fournit en 2020 près d'un tiers de la production régionale. Le bois valorisé n'est pas du bois forestier mais des déchets de bois propres (palettes), broyés en sciure puis compressés en granulé. Cela permet de créer un débouché local pour les palettes en fin de vie, et d'approvisionner notamment des particuliers pour le chauffage domestique. L'entreprise a pour objectif de prochainement doubler sa production, et de dupliquer son modèle sur d'autres sites au niveau régional.



## LE SAVIEZ-VOUS ?

### DU COMBUSTIBLE + EN + CERTIFIÉ PEFC

La certification PEFC est en augmentation chez les fournisseurs bois énergie au niveau régional et sur les Bouches-du-Rhône : + 3 fournisseurs certifiés en 2020 sur la région et + 2 fournisseurs en cours de certification, dont le fournisseur Macagno situé au Puy Sainte Réparate.

## LE SUIVI DES CHAUFFERIES BOIS : UNE NOUVELLE CHAUFFERIE À JOUQUES 110% ENERGIES RENEUVELABLES SOLAIRE/BIOMASSE

Les Communes forestières accompagnent les maîtres d'ouvrage de chaufferies bois pour l'exploitation de leurs installations. L'Abbaye de Jouques a vu l'avènement de sa nouvelle chaufferie, en substitution d'un ancien réseau fioul et énergivore. L'installation couple une technologie solaire thermique pour l'eau chaude sanitaire de 9 m<sup>2</sup> à une chaufferie bois déchiqueté composée de 2 chaudières bois en cascade d'une puissance de 120kW chacune. Le combustible bois est livré par un fournisseur local adhérent à la Charte Qualité Bois Déchiqueté, suivie et animée par les Communes forestières. Les sœurs de l'abbatiale devraient trouver dans ce projet un confort d'usage, des économies financières (évaluées à près de 40 000 €/an) et éviter le rejet d'une centaine de tonnes de CO2/an.

AUGMENTATION DE 62% DE PLAQUETTES CONSOMMÉES EN 10 ANS

## SUCCÈS POUR LA PREMIÈRE RENCONTRE DÉPARTEMENTALE BOIS ÉNERGIE

Début septembre 2020, les Communes forestières et les partenaires de la MRBE ont réuni des maîtres d'ouvrage, fournisseurs de bois énergie et professionnels, afin d'échanger sur l'évolution de la filière bois énergie dans le département. Des sujets d'actualité ont été abordés comme les difficultés d'approvisionnements pendant le premier confinement. Un atelier d'initiation à l'émergence de projets de réseau de chaleur bois, en lien avec le contrat d'objectif territorial de développement des énergies renouvelables porté par la Métropole Aix-Marseille-Provence a été organisé. Après une intervention sur la valorisation des cendres issues des chaufferies biomasse, le témoignage de M. Roux, Adjoint au Maire de Coudoux, sur le fonctionnement du réseau de chaleur de la commune, est venu clôturer cette rencontre.



# LA FORÊT ET LE BOIS DANS LE NOUVEAU MANDAT

Le changement climatique observé depuis plusieurs années, associé à la crise sanitaire déclenchée en 2020, interrogent sur la place qui est accordée aux espaces forestiers sur nos territoires, sur les outils à mettre en place pour accélérer la transition énergétique, ou sur le potentiel d'une économie du bois en circuit court, et enfin sur le rôle que peuvent jouer les élu.e.s locaux sur leurs territoires. Autrement dit, comment agir contre le changement climatique et pour la transition énergétique avec la forêt et le bois.

## LES CHIFFRES CLÉS 2020

- 5 sessions de formation dédiées aux élu.e.s 2020
- 1 guide élaboré à l'attention des élu.e.s du nouveau mandat municipal



## METTEZ DU BOIS DANS VOTRE MANDAT !

Pour faire découvrir ou redécouvrir les enjeux de la forêt et du bois et inciter les élu.e.s à agir, les Communes forestières ont préparé et organisé 5 sessions de formations très interactives dédiées aux élu.e.s issus des élections municipales de 2020.

Ces sessions ont été proposées en visioconférence : début juillet, après la prise de fonction de la plupart des élu.e.s municipaux, sur les leviers de la forêt et du bois pour le développement durable des territoires (les 2, 3, 9 et 10 juillet) ; et à l'automne, après l'assemblée générale de l'association, pour agir contre le changement climatique et pour la transition énergétique des territoires (le 29 octobre).

Le but? Repositionner la forêt et sa ressource renouvelable bois dans l'environnement immédiat de l'élu.e et apporter une base de connaissances préalable pour pouvoir aborder ensuite en profondeur tous les thèmes de formation au cours du mandat. Au delà du contexte forestier départemental et des politiques forestières et



documents de gestion, l'accent a été mis sur les leviers d'actions à la disposition des élu.e.s pour développer des actions pour et avec la forêt, en mobilisant acteurs et partenaires, et en s'appuyant sur le réseau des Communes forestières à leur écoute.

Plusieurs problématiques ont été évoquées : préservation des paysages et des espaces naturels, mais aussi développement de filières économiques, réponse aux attentes sociétales, protection des espèces, captation de carbone et lutte contre le changement climatique, aménagement du territoire... Des témoignages d'élu.e.s actifs et porteurs de projets ou de réalisations ont montré qu'il est possible de contribuer à la transition écologique sur les territoires, avec la forêt et le bois.

## LE GUIDE POUR AGIR CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE AVEC LA FORÊT ET LE BOIS

Afin d'alimenter la réflexion des élu.e.s 2020 sur leurs possibilités d'actions face aux enjeux et problématiques multiples que vivent leurs territoires et leurs populations, les Communes forestières ont synthétisé dans un guide des stratégies et actions alternatives basées sur la forêt et le bois pour la création de territoires résilients et durables.

A travers six fiches thématiques, ce guide intitulé « Avec la forêt et le bois, j'agis contre le changement climatique et pour le développement de mon territoire » fournit une première liste d'actions à initier sur les territoires pour lutter contre le changement climatique et préparer la région aux prochaines décennies.

Le guide revient sur le panel de solutions offertes par la forêt et la filière bois : gestion durable des forêts, production d'énergie et construction à partir de bois issus des forêts locales, anticipation des risques naturels et préservation des ressources, prise en compte des enjeux forestiers dans les documents d'urbanisme, etc.

En parallèle, il insiste sur le rôle essentiel des élu.e.s locaux dans la mise en œuvre de nouvelles pratiques et d'actions en faveur du climat et de la transition énergétique. Ils sont acteurs du changement et positionnés au cœur de la gestion de ces espaces, par la définition de politiques renouvelées d'aménagement et de développement des territoires.



145 PERSONNES FORMÉES AUX ENJEUX DE LA FORÊT ET DU BOIS AU NIVEAU RÉGIONAL



# ENSEMBLE, PROTÉGEONS ET VALORISONS NOS FORÊTS COMMUNALES. ADHÉREZ AUX COMMUNES FORESTIÈRES DES BOUCHES-DU-RHÔNE !



**COMMUNES  
FORESTIÈRES**

BOUCHES-DU-RHÔNE

Pavillon du Roy René - Valabre CD7  
13120 Gardanne - Tél. 04 42 51 54 32  
[www.ofme.org/communes-forestieres](http://www.ofme.org/communes-forestieres)

Crédits photos : Communes forestières  
Réalisation : Communes forestières

Réalisé avec le soutien de

